



87 avenue Adolphe Figuet 26100 Romans sur Isère

Renseignements : Sonia VENNITTI 06 15 34 66 48

Association loi 1901, enregistrée sous le N° W263001607

Règlement Concours photo

Article 1 : Objet.

Concours photo sur le thème «Aux couleurs de la forêt» organisé par le Club Photo de Romans.

Article 2 : Les participants & leurs photographies.

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs de tous âges.

La participation est gratuite. Les membres du Jury ne peuvent pas participer au concours. Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires et auteurs des photographies proposées. Les photographies dénotant un non-respect de l'environnement ou des espèces de la part de l'auteur ne seront pas acceptées.

Article 3 : Déroulement du concours.

La nature des photos est laissée à la libre appréciation sur le thème "Aux couleurs de la forêt".

Le nombre de photos proposées par participant est limité à 3.

Le jury sélectionnera 1 photographie par participant puis sélectionnera les 20 meilleurs clichés qui seront soumis au vote du public lors de la journée d'exposition pour déterminer les 3 meilleures.

Support : les photographies devront être envoyées en format numérique, ratio : 30x45 en 300 dpi minimum avec un fichier complémentaire précisant : le nom, prénom et coordonnées du participant et le nombre de clichés envoyés avec un titre de présentation pour chacun à l'adresse mail suivante : clubphoto.concours@gmail.com avec comme objet **Concours Photo**. Chaque photographie numérique sera nommée ainsi : nom-prénom-numéro de la photo.jpg.

Le résultat des 20 photos sélectionnées sera communiqué le 15 octobre sur notre site internet www.club-photo-romans.fr.

Article 4 : Le jury & les prix.

Le jury est composé des membres du club (constitué de photographes amateurs). Le jury sélectionne les 20 photos à exposer et procède au dépouillement des votes du public pour déterminer les 3 premières photos gagnantes. Les prix seront décernés par les membres du bureau du Club le 21 octobre après le dépouillement dans les locaux de l'exposition. Les décisions du jury seront sans appel.

1^{er} lot : le livre "Ecorces" de Cédric Pollet + livre du prix Wildlife photographer 2017

2^{ème} lot : 4 entrées pour l'Arbre à fil à St Jean-en-Royans

3^{ème} lot : 4 entrées pour Accroforest à Peyrins

Tous les participants ayant une de leur photo sélectionnée pour l'exposition du 21 octobre se verront remettre leur photo imprimée sous cadre.

Article 5 : L'exposition.

Les photos sélectionnées par le jury seront exposées au format 30x45 cm lors du dernier jour de l'événement "Terres Animées" soit le 21 octobre 2018 à la MFR Mondy à Bourg-de-Péage. Le Club ne pourra pas être mise en cause sur une non conformité des couleurs ou contrastes lors de l'impression du fichier numérique sur un support papier. Aucune retouche ne sera effectuée par le Club.

Article 6 : Clôture du concours.

La date limite d'envoi des fichiers est fixée au 10 octobre 2018.

Article 7 : Utilisation des clichés.

En participant à ce concours, les auteurs des photos accordent le droit et la permission de reproduire une ou plusieurs photographies dans le cadre :

- du concours photo
- de support de communication et ce uniquement à but non lucratif.

L'identité du photographe sera toujours mentionnée. Le Club Photo de Romans s'engage à ce que les photographies présentées ne soient pas utilisées dans un cadre autre que celui mentionné dans le règlement.

Article 8 : Acceptation du règlement.

La participation au concours photo vaut pour l'acceptation complète de ce règlement.